

CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

jeudi 23 janvier 2020

A 20 heures 30

En Mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Informations conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Finances :**
 - **Contrat d'association** avec l'école La Providence – Participation financière 2020 ;
 - **Tarifs communaux ;**
- **Marchés publics – Rénovation de la salle polyvalente :** Attribution des marchés de travaux ;
- **Médiathèque : Modification du règlement ;**
- **Rapport d'activités de la Commune de La Guerche de Bretagne ;**
- **Animations mai 2020 :**
 - « Territoire en fête » ;
 - Festival « Farm and village » ;
 - Avenir Rannéen : Grands Prix Nationaux 2020 ;
- **Affaires diverses.**

Le 14 janvier 2020,

Le Maire,

Pierre DESPRÉS



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX – Yvan MARSOLLIER - Annie BOUSSEAU – Noëlle BESNARD – Amand LETORT, adjoints – Pierre MOUEZY – Martine MIGOT - Loïc MARSOLLIER – Martine LEGRAS - Brigitte GARDAN – Eric MARTIN - Olivier DESPREZ – Antoine GEFFRAY – Jean-Charles MOREAU - Katia BONNANT – Sandrine DYLLIS - Mathieu VINCENT -

Pouvoirs : Françoise GAULTIER pouvoir à Noëlle BESNARD – Thérèse SAUDRAIS pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX – Pascal ODY pouvoir à Katia BONNANT -

Excusé : Aymeric MASSIET du BIEST -

Absents : Jean-Michel ROUSSEAU – Marylène DOINEAU - Laurent QUICHON -

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2020 – 01 - DÉCISIONS – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

2019-36D du 3 décembre 2019 portant attribution d'une subvention pour le changement des menuiseries du bâtiment situé au 3 bis rue Jean-Marie de la Mennais à Madame RACINEUX Noëlle (montant : 2 007,38 €)

2019-37D du 10 décembre 2019 portant signature d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre relatif au diagnostic des maisons à porches et pans de bois avec l'équipe co-traitante BAIZEAU – TOUCHET – Forces et Appuis (Montant de l'avenant : - 24 605,90 € HT)

2020-01D du 20 janvier 2020 portant modification du budget primitif 2019 – Intérêts de préfinancement de l'îlot rue d'Anjou

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

N° 2020 – 02 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) - (Nomenclature : 2.3) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

| Arrivé en mairie le | Adresse du bien | Section et n° cadastre |
|----------------------------|---|-------------------------------|
| 10/12/2019 | 8 rue du Four | AP 43 |
| 10/12/2019 | 20 bis rue Duguesclin | AP 445 |
| 10/12/2019 | 16 rue Neuve | AP 228 |
| 20/12/2019 | 8 rue d'Anjou | AP 280-282 |
| 24/12/2019 | 2 rue du Docteur Vallée / 24 faubourg de Nantes | AZ 179 |
| 27/12/2019 | 1 rue Henri Platier | AP 115 |
| 31/12/2019 | 21 faubourg de Nantes et rue de Guinefolle | AW 208-245-246-303 |

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

N° 2020 - 03 - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE LA PROVIDENCE – PARTICIPATION FINANCIERE 2020 – (Nomenclature : 7.10) -

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle indique qu'un avenant n° 10 au contrat d'association doit être validé afin de prendre en compte l'effectif de la rentrée scolaire 2019/2020 arrêté au 15 octobre 2019 ainsi que le coût par élève :

Coût d'un élève à l'école publique (valeur Compte Administratif 2018)

- maternelle = 1 238 €
- élémentaire = 392 €

Coût moyen départemental (circulaire préfectorale du 23/10/2019)

- maternelle = 1 230 €
- élémentaire = 376 €

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière pour l'année 2020 à la somme de 216 338 € correspondant au détail ci-dessous :

| coût élève | | nombre élèves | montant |
|------------|--|---------------|-----------|
| 1 238 € | par élève de maternelle de La Guerche | 48 | 59 424 € |
| 392 € | par élève d'élémentaire de La Guerche | 125 | 49 000 € |
| 1 230 € | par élève de maternelle des communes extérieures sans école publique | 59 | 72 570 € |
| 376 € | par élève d'élémentaire des communes extérieures sans école publique | 94 | 35 344 € |
| | | 326 | 216 338 € |

(31 élèves des communes de Mayenne, Bais, Coësmes, Moulins, Marcillé-Robert et Le Theil-de-Bretagne ne sont pas pris en compte dans le contrat d'association).

Il est proposé de verser cette somme en 12 acomptes mensuels :

- 1 x 18 030 € en janvier
- 11 x 18 028 € de février à décembre

Le crédit sera inscrit au compte 6558 – autres contributions obligatoires – du budget principal 2020.

(Les participations pour les charges à caractère social et pour la restauration scolaire étant payées sur le compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – seront fixées lors du vote des subventions).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE le Maire à signer un avenant n° 10 avec l'école La Providence afin d'actualiser le montant de la participation financière de la collectivité dans le cadre du contrat d'association comme indiqué ci-dessus.**

N° 2020 – 04 - TARIFS COMMUNAUX – FOURRIÈRE – (Nomenclature : 7.10) -

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle rappelle les tarifs de ce service fixés par délibération n° 2015 – 135 du 26 novembre 2015. Elle indique que cette délibération doit être complétée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE les tarifs de la fourrière communale comme suit à compter du 1^{er} février 2020 :**

| | |
|--|--|
| Capture d'un chien | 20 € |
| Capture d'un chien mordeur ou dangereux | 50 € |
| Tarif par jour de garde | 5 € |
| Tarif par jour de garde pour les chiens récidivistes | + 20 % pour le 2 ^{ème} séjour, + 30 % pour le 3 ^{ème} séjour, etc |
| Autres frais liés à ce service (puce, incinération, nourriture spécifique, etc...) | Suivant montant facturé à la ville |

- **MANDATE le Maire pour en informer les services concernés.**

N° 2020 - 05 - TARIFS COMMUNAUX – RÉPARATION PAR LES SERVICES TECHNIQUES SUITE A DES DÉGRADATIONS – (Nomenclature : 7.10) -

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle rappelle les tarifs relatifs à la réparation par les services techniques, suite à des dégradations de voirie, conformément à la délibération n° 2016 – 76 du 27 avril 2016.

Elle indique que celle-ci doit être complétée afin de facturer la marchandise et/ou le matériel nécessaire aux réparations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE les tarifs relatifs à la réparation par les services techniques suite à des dégradations comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} février 2020 :**

| | |
|---|------------------------------------|
| Main d'œuvre d'un agent communal | 30 € de l'heure |
| Matériel communal avec chauffeur (balayeuse, tracteur...) | 110 € de l'heure |
| Marchandise et/ou matériel nécessaire à une réparation | Suivant montant facturé à la ville |

- **PRÉCISE que ces tarifs s'appliqueront également à toute réparation sur l'espace public et sur tout bien, matériel, mobilier de la ville ayant subi une dégradation volontaire ou involontaire ;**
- **MANDATE le Maire pour en informer les services concernés.**

N° 2020 - 06 – MARCHÉS PUBLICS - RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX – (Nomenclature : 1.1) -

Le Maire précise que la consultation relative aux travaux de rénovation de la salle polyvalente a été réalisée en décembre. La Commission « Marché A Procédure Adaptée » a ouvert les offres le 20 décembre 2019. Ces offres ont été analysées par le Cabinet LOUVEL, maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de déclarer le lot n° 11 – Élévateur - sans suite, au vu de l'avis de la commission d'accessibilité,**
- **DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente comme suit :**

| | Désignation des lots | Entreprises | Montant HT |
|--------|--|---|-------------|
| Lot 1 | Terrassement - VRD | NUPIED TP – La Guerche de Bretagne | 28 724,30 € |
| Lot 2 | Gros œuvre - Démolition | SARL Constructions MALECOT – Avelles sur Seiche | 69 016,90 € |
| Lot 3 | Charpente bois | TOURNEUX – Vitré | 12 984,51 € |
| Lot 4 | Couverture ardoise | TOURNEUX – Vitré | 23 468,89 € |
| Lot 5 | Menuiseries extérieures alu | RETE – La Bazouge du Désert | 62 888,00 € |
| Lot 6 | Menuiseries intérieures | RENOUX Menuiserie – Argentré du Plessis | 76 818,30 € |
| Lot 7 | Cloisons sèches - Isolation | BREL – Lécousse | 54 339,17 € |
| Lot 8 | Plafonds suspendus | BREL – Lécousse | 42 262,24 € |
| Lot 9 | Carrelage - Faïence | BREL – Lécousse | 23 813,16 € |
| Lot 10 | Peinture – Revêtements muraux | THEHARD – Vitré | 39 954,13 € |
| Lot 12 | Électricité – CFO – CFA | LUSTRELEC – Bruz | 70 769,47 € |
| Lot 13 | Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires | MOREL – Avelles sur Seiche | 39 587,00 € |

- **MANDATE le Maire pour signer les marchés avec lesdites entreprises.**

N° 2020 - 07 - RAPPORT D'ACTIVITÉS de la COMMUNE DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE – (Nomenclature : 9.1) -

Le Maire indique que la présentation des services municipaux et le rapport d'activités 2016/2017 a été remis aux élus lors de la réunion du 19 octobre 2017.

Ce document a été actualisé sur l'exercice 2019 et a été transmis aux membres du conseil municipal.

Il reprend l'organigramme des services ainsi que les différentes tâches effectuées par les agents.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Le rapport d'activités est consultable à l'accueil de la mairie.

N° 2020 - 08 - ANIMATIONS de mai 2020 - « Territoire en fête » ; Festival « Farm and village » - (Nomenclature : 7.10) -

Le Maire laisse la parole à Soizic PERSON, responsable de la médiathèque, pour la présentation de ce dossier.

Elle indique que, depuis 3 ans, le centre culturel La Salorge propose, dans le cadre de la fête de la Bretagne, des animations valorisant notre identité bretonne au travers d'expositions mais également de rencontres ou d'animations musicales pour les différents publics.

En septembre dernier, une rencontre entre Pierre DESPRÉS, Noëlle BESNARD et Ronan MANUEL (co-organisateur du festival de musique bluegrass de Drouges « Farm & Village ») ainsi que Claudie POIRIER, coordonatrice de la fête de la Bretagne, a eu lieu. Le but est de développer un projet permettant à la ville de décrocher le statut de « Territoire en fête ».

La fête de la Bretagne/Gouel Breizh, c'est quoi ?

La fête de la Bretagne (*Gouel Breizh* en breton) est une période de festivités rassemblant des événements qui mettent en avant la culture bretonne. Elle est gérée par le conseil régional de Bretagne depuis 2009. Elle est née à Nantes en 1997 sous le nom de Fest Yves / Gouel Erwan, d'où elle a essaimé en Bretagne et dans le monde entier.

La Fête de la Bretagne se situe autour du 19 mai (Saint Yves), depuis le week-end qui précède cette date jusqu'au suivant. En 2020, la fête se déroulera du 15 au 24 mai.

Un territoire en fête, c'est quoi ?

- Une **collectivité** (commune, communauté de communes...), une association mandatée par une collectivité ou même un quartier dans les plus grandes villes. Dans notre cas, la commune de La Guerche de Bretagne,
- L'organisation d'**un événement grand public** dans le cadre de la Fête de la Bretagne,
- La mobilisation d'**un maximum d'acteurs locaux** autour de la Fête de la Bretagne, dans l'idée de créer un effet vitrine.

En 2019, il y a eu 7 territoires en fête : Bruz, La Turballe, Ploërmel Communauté, Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Quimper, Roscoff, Vannes.

Un territoire en fête dispose d'outils de communication offerts par la région pour mettre en avant sa programmation à l'échelle de la Bretagne (Presse, site internet, réseaux sociaux, média, affiches).

Pour la commune de La Guerche, il est proposé les animations suivantes :

Un concert le vendredi 15 mai 2020 à 20 heures 30 au complexe sportif – Concert payant – Prix unique : 12€

Trio E.D.F (Patrik EWEN, Gérard DELAHAYE, Melaine FAVENNEC) : Musique bretonne teintée d'influences américaines pour ce concert unique.

L'association « Farm & Village » se propose d'aider la commune dans l'organisation matérielle de la soirée, notamment en assurant la prise en charge de la buvette.

Un appel à bonne volonté sera lancé par la médiathèque pour différentes tâches comme :

- l'accueil et l'orientation du public
- le rangement des chaises après le concert
- la mise en place (et le retrait) de la signalétique.

Un apéro-concert le vendredi 22 mai 2020 – Gratuit
Place Charles de Gaulle – De 18 heures 30 à 20 heures 30

Les musiciens et groupes présents seront les suivants :

- **Bagad Dor Vras** (en formation réduite)
- **Fred Deho** : guitare et chant – Répertoire traditionnel américain
- **The Cuckoo Two** : Duo féminin, banjo ukulélé et harmonies vocales
- **Warwari** : Les quatre musiciens revisitent, à leur manière, le répertoire de l'Amérique francophone ! Du Québec à la Louisiane, tout en traversant les U.S.A., nos quatre compères sauront vous faire taper du talon et hocher du chapeau ! Banjo, mélodéon, violon, guitares et autres bizarreries viennent soutenir les voix pour faire sonner une musique sans chichi mais terriblement efficace !
- **Emmanuelle Bouthillier** : violoniste et chanteuse franco-québécoise. Aussi à l'aise dans le répertoire breton que québécois au acadien.

Le partenariat avec le festival de Drouges permet de figurer en bonne place dans les livrets de communication édités à 25 000 exemplaires.

Quant au statut de territoire en fête (si la commune est référencée), il permettra de figurer dans la communication mise en place par la région via la presse quotidienne (Ouest-France et le Télégramme).

La fête de la Bretagne rejoint la culture rurale américaine avec des groupes issus de ces deux pays. Collaboration avec les organisateurs du festival « Farm & Village » de Drouges pour la programmation et pour le prêt de matériel.

Un territoire en fête, ce sont des organisateurs qui se rassemblent pour proposer des actions, chacun dans leur domaine, permettant de faire rayonner la Bretagne auprès de différents publics. Sur la commune, différents partenaires sont déjà impliqués :

- **Le Centre culturel** : Exposition des aquarelles de Christian Ropart, sous le titre « Terre & mer », aquarelles de Bretagne sud. Du 30 avril au 23 mai.
- **La Médiathèque** : Animation pour les 0-3 ans le vendredi 15 mai sur le thème de la Bretagne et mise en avant du « fonds breton ».
- **Le Centre social** : Collaboration via la fête du jeu le samedi 16 mai, dont le thème sera les jeux bretons.
- **Le Restaurant scolaire** : Proposition d'un menu breton pendant la fête de la Bretagne.

Sur le territoire :

- **Festival « Farm & Village »** de Drouges

Des propositions de collaboration ont été faites ou sont en cours :

- L'association « Animations et culture » pourrait organiser une animation le mardi 19 mai pendant le marché.
- Le Bureau d'Information Touristique prendra les couleurs de la Bretagne en proposant une vitrine sur ce thème.
- Le centre de loisirs proposera des animations en lien avec la Bretagne le mercredi 20 mai.
- Le cinéma « Le Bretagne » programmera un film en lien avec la Bretagne (choix en cours) probablement le lundi 18 mai.

Il sera proposé aux commerçants de décorer leurs vitrines sur le thème de la Bretagne.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Concert du 15 Mai 2020

| | | |
|---------------------------------|-------------------|--|
| | 3 354,90 € | |
| Hotel (4 chambres + petit-déj) | 240,00 € | |
| Restaurant (5 personnes) | 150,00 € | |
| location chaises – SARL Vignais | 720,00 € | |
| Sono+ éclairage + scène | 2 727,00 € | |
| Catering | 50,00 € | |
| | 7 241,90 € | (billet à 12 € - commission sur billets vendus en ligne) |
| Recettes 11,59 € x 500 billets | 5 795,00 € | |
| Delta | 1 446,90 € | |

Apéro-Concert 22 mai

| | |
|-----------|-------------------|
| musiciens | 1 083,00 € |
| sono | 797,00 € |
| Divers | 120,00 € |
| | 2 000,00 € |

En conclusion, la fête de la Bretagne et plus particulièrement le statut de Territoire en fête accordé à très peu de communes est l'occasion de rayonner sur toute la Bretagne et au-delà. En terme de communication, c'est une formidable vitrine offerte à la commune, et c'est également l'occasion au niveau local de faire du lien entre les personnes vivant sur ce territoire. Le partenariat avec l'association de Drouges nous permettra de profiter des outils de communication dédiés à cet événement, et l'appui médiatique du journaliste Ronan MANUEL, co-organisateur du festival.

Il est à noter que le Trio a accepté une négociation conséquente de ses tarifs (900 €) et que la Société Autonome Événements nous a également fait un geste commercial en tant que partenaire du Festival de Drouges.

Le Maire remercie Sozic PERSON pour son intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***VALIDE le programme des animations ainsi que le budget tel qu'ils ont été présentés,***
- ***FIXE le prix du billet pour le concert à 12 €,***
- ***DÉCIDE d'organiser le concert dans la salle 1 du complexe sportif Sportva.***

N° 2020 – 09 – ANIMATIONS - Avenir Rannéen : Grands Prix Nationaux de musique 2020 et rassemblement national Arts en Fête de la FSCF – (Nomenclature : 7.5) -

Le Maire informe l'assemblée que les communes de Rannée et La Guerche de Bretagne accueilleront les Grands Prix Nationaux de musique ainsi que le rassemblement national Arts en Fête de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) du 29 au 31 mai 2020.

Ce rassemblement musical et culturel permettra de réunir différents groupes amateurs (harmonie, batterie fanfare, banda, percussions...) venant de tout l'hexagone, et ce, dans le but de se faire évaluer devant un jury composé de musiciens professionnels.

La ville de La Guerche de Bretagne est sollicitée pour accompagner cette manifestation nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DÉCIDE d'octroyer une subvention de 3 000 € à l'association « Avenir Rannéen Musique »,***
- ***PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020,***
- ***AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

AFFAIRES DIVERSES -

- **Planning des permanences pour les élections municipales du 15 mars 2020 -**

Le Maire transmet le planning des permanences pour les élections municipales du 15 mars prochain afin que chaque élu s'inscrive sur un créneau de 4 heures.

Il indique également que l'ouverture de la déchetterie aura lieu le lundi 3 février 2020, et qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la collecte des ordures en porte à porte aura lieu tous les 15 jours (au lieu de toutes les semaines actuellement).

Un film, intitulé « Un hiver dans le pays de Vitré » réalisé par Vitré Communauté lors des animations de fin d'année, est projeté.

A ce sujet, Jean-Charles MOREAU remercie les services techniques pour les décorations réalisées pour les fêtes de fin d'année.

Elisabeth GUIHENEUX indique que, suite à la réunion du 20 janvier dernier, concernant le bilan des animations de Noël 2019, il a été décidé de reconduire cette animation le dimanche 20 décembre 2020.

Amand LETORT fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de la place Henri Platier. Il précise à ce sujet qu'il n'y aura pas de stationnement de véhicules le long des habitations en bas de la place afin de permettre l'accès des riverains à leur garage.

Noëlle BESNARD rappelle le vernissage de l'exposition « Reflets de laques » de Jacqueline GIBET le jeudi 6 février 2020 à 18 heures 30 au centre culturel La Salorge.

Séance levée à 21 heures 45

La Secrétaire de séance,
Sandrine DYLLIS



Le Maire,
Pierre DESPRÉS



Les membres du Conseil Municipal,

E. GUIHENEUX

Y. MARSOLLIER

A. BOUSSEAU

N. BESNARD

A. LETORT

P. MOUEZY

M. MIGOT

L. MARSOLLIER

M. LEGRAS

B. GARDAN

E. MARTIN

O. DESPREZ

A. GEFFRAY

J.C. MOREAU

K. BONNANT

M. VINCENT